

Activité d'initiation à la chasse aux petits gibiers



Il y aura une journée d'initiation de chasse aux petits gibiers sur la Zec de Forestville le dimanche 4 novembre prochain.

But de l'activité :

Faire découvrir à vingt participants et participantes nos grands espaces naturels que sont les zecs (zone d'exploitation contrôlée) par le biais d'une activité d'initiation de chasse aux petits gibiers. Sous la supervision d'un parrain ou d'une marraine, les participants auront l'occasion de parcourir des sentiers forestiers à la découverte des gibiers convoités. (Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique).

Comment participer :

1-Manifester son intérêt auprès de la zec de Forestville au 418-587-4000 ou en envoyant un courriel au zecforestville@globetrotter.net;

2-Avoir une autorisation écrite d'un parent (ou tuteur) pour les jeunes de moins de 18 ans (voir modèle ci-annexé).

Critères de sélection des participants (es) :

1-Être âgé (e) de plus de 12 ans;

2-Avoir une bonne attitude et un bon sens des responsabilités;

3-Avoir peu ou pas la chance de pratiquer l'activité de chasse aux petits gibiers;

4-Être disponible le vendredi 2 novembre de 18h30 à 20h00 et le dimanche 4 novembre toute la journée.

Voici ce que tu dois faire une fois que tu auras confirmé ta participation:

Si tu possède un certificat du chasseur

Il te faut appeler à la zec de Forestville au 418-587-4000 afin que les responsables achètent ton permis provincial de chasse aux petits gibiers nécessaires à l'activité.

Si tu ne possède pas de certificat du chasseur

Il te faut appeler au numéro de téléphone indiqué dans l'encadré ci-dessous afin d'obtenir un numéro d'autorisation pour un permis d'initiation.

Pour demander un numéro d'autorisation, le SEUL numéro à composer est :

1 866 4CHASSE (1 866 424-2773)



Ce service téléphonique est disponible en semaine sauf le mercredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ensuite, **retiens bien le numéro que l'on te donnera.** C'est avec ce numéro que tu pourras te procurer ton permis de chasse aux petits gibiers. Par la suite, il s'agit d'appeler à la zec de Forestville au 418-587-4000 et les responsables achèteront le permis provincial de chasse aux petits gibiers nécessaires à l'activité. N'oublie pas, tu dois le faire avant le vendredi 2 novembre.

ZEC
Forestville
Rivière Laval

L'Association de chasse et pêche de Forestville, gestionnaire de la Zec de Forestville, paiera les droits de circulation et de chasse pour les parrains ou marraines qui accompagneront les jeunes.

Au Programme

Vendredi 2 novembre Salle de conférence, CFP de Forestville 34, 11^{ème} rue, Forestville

- 18h30** **Accueil des participants et participantes**
- 18h40** **Présentation des parrains**
- 18h45** **Description de l'activité et horaire de la journée**
- 19h00** **Sécurité et règles à respecter dans le transport et le maniement des armes à feu**
- 19h40** **Période de questions**

Dimanche 4 novembre Poste d'accueil, zec de Forestville 41, route 138 Est, Forestville

- 9h00** **Rendez-vous poste d'accueil Zec de Forestville, photo de groupe, formation des équipes, récupération des feuillets d'enregistrement et remise des dossards et des petits cadeaux utiles pour la journée**

Départ sur la Zec de Forestville, pratique de tirs pour les participants (es), expédition de chasse, démonstration de pose de collet à lièvre, démonstration d'éviscération du gibier récolté, prise de photos
- 12h30** **Pose repas, histoires de chasse**
- 13h00** **Reprise des activités de chasse**
- 16h00** **Retour au poste d'accueil de la Zec, remise des feuillets et enregistrement des prises, éviscération des prises s'il y a lieu.**
- 16h30** **Fin des activités**